

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mme LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes CHAPEL Louise – MM. LAFFARGUE Louis – LADAURADE Yvan –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur OLIVE Michel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 –Projet maison Aurisset

La simulation du financement du projet établi par les services de la Communauté de Communes sur la base de l'étude réalisée par M. CHERQUI (3 logements + un local communal) a été présentée.

La simulation a été effectuée sur les bases et l'hypothèse suivante :

- 2 logements à l'étage d'une surface de 90 m² et 95 m²
- 1 logement en rez-de-chaussée de 56 m²
- 1 local communal de 95 m²

conformément au projet proposé par M. CHERQUI.

Hypothèse :

- Cout des travaux de la création des trois logements 583 200 € TTC (530 200 € HT°)
- Financement :
 - Subvention du Conseil Départemental : 72 300 €
 - Subvention de l'Etat (DETR) : 106 000 €
 - Subvention Région : 30 000 €
 - Apport Commune : 176 600 (dont 160 950 € fonds de concours)
 - Prêt sur 20 ans : 198 300 €

A remarquer que le remboursement des annuités de l'emprunt et des frais de gestion sera financé par le revenu des loyers.

Au final, si les estimations se vérifient, la charge pour la Commune s'élèverait à 15 000 €.

Concernant la destination du local communal, il apparait nécessaire d'étudier en premier lieu, en concertation avec le médecin et les infirmières et éventuellement l'ostéopathe, l'aménagement d'un cabinet médical pour répondre aux besoins exprimés.

A noter que le coût de cet aménagement n'est pas compris dans l'étude précitée.

Pour nous permettre de constituer le dossier de demande de financement afin de lancer le projet en connaissance de cause, il est nécessaire de faire appel à un architecte pour effectuer un descriptif détaillé des travaux et une évaluation du coût.

En conséquence, il est décidé de rechercher un architecte susceptible de constituer le dossier le plus rapidement possible.

En effet, compte tenu que la date limite de dépôt du dossier de subvention DETR (Subvention de l'Etat) est fixée au 15 février 2022 par la Préfecture, il serait essentiel de constituer le dossier avant cette date ce qui nous permettrait d'avoir une connaissance précise de ce financement courant 2022.

2 – Projet City Stade

L'installation d'un city stade sur la place de l'Abbaye n'apparaît pas opportune compte tenu qu'il semble essentiel de conserver le patrimoine historique.

Il est donc proposé de continuer l'étude sur le site de la salle des sports mais dans le cadre d'un aménagement de l'espace public alentour.

Il est précisé que le CAUE a été sollicité pour établir un dossier conseil qui en outre sera nécessaire pour constituer un dossier de demande de subvention.

3 – Recensement de la population

Il est rappelé que le recensement de la population initialement prévu en 2021 et reporté pour cause de Covid, aura lieu du 20 janvier au 21 février 2022.

Les conditions que nous avons fixées lors de la réunion du 13 octobre 2020 ont été reconduites.

Le recensement sera effectué par Sara ESTOUEIGT et Laetitia FERNANDEZ.

4 – Temps de travail du personnel communal

La Préfecture nous demande de délibérer sur le temps de travail du personnel en demandant de supprimer les régimes dérogatoires dont la durée de travail serait inférieure à 35 h hebdomadaire. Nous ne sommes pas dans ce cas donc la délibération ne peut porter que sur le maintien de la situation actuelle.

Conformément au statut du personnel, cette délibération est soumise à l'avis du CTP.

5 – Comptabilité communale : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

Une nouvelle nomenclature comptable dénommée M57 va remplacer la nomenclature M14 en cours actuellement à compter du 1er janvier 2022. Il nous est demandé de délibérer sur la mise en place de cette nouvelle nomenclature qui porte essentiellement sur des changements d'ordre technique. Un avis favorable est donné à ce changement de nomenclature.

6 – Convention mise à disposition cabinet médical

La convention passée avec les infirmières doit être actualisée suite à l'installation du Docteur GUILLAUME et la prise en compte des frais d'entretien qui en découlent.

Le montant du loyer est fixé comme suit :

- Dr GUILLAUME : 100 € / mois*
- Infirmières : 50 € chacune / mois*

7 – Demande de renouvellement ordinateurs de l'école

Le devis de remplacement et d'installation du matériel actuel par six ordinateurs portables s'élève à 4 548.30 € HT (licence éducation et accès WIFI inclus).

Il est décidé de procéder à l'achat de ces ordinateurs.

8 – Marché de producteurs : modification de dates

La chambre d'Agriculture m'a informé que la date du marché de producteurs qui avait été fixée au 24 juin 2021 ne peut être maintenue. Elle nous propose la date du 17 juin 2021 que nous validons.

9 – Marché de Noël

L'organisation du marché de Noël a été évoquée mais compte tenu des informations sur la situation sanitaire parvenues après la réunion, le marché de Noël tel qu'envisagé n'aura pas lieu mais le marché habituel sera maintenu.

10 – Reversement Taxe d'Aménagement

Dans le cadre de l'application du Pacte de Solidarité entre la Communauté de Communes de LACQ ORTHEZ et les Communes, il est demandé aux communes de délibérer pour reverser à la Communauté de Communes une partie de la taxe d'aménagement de la façon suivante :

- *Les zones d'activités économiques (UY) :*
 - *80 % pour la CCLO – 20 % pour les communes,*
- *Les lotissements :*
 - *80 % pour la CCLO – 20 % pour les communes,*
- *Le diffus :*
 - *40 % pour la CCLO – 60 % pour les communes.*

11 – Compte rendu commissions

***Voirie** : La commission voirie s'est rendue sur les chemins communaux afin d'établir les priorités à prendre en compte pour l'élaboration du programme voirie 2022 (voir compte rendu joint).*

***Equipements collectifs** : le règlement et les tarifs ont été présentés (voir document joint).*

._._*._*._*_*

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mardi 25 janvier 2022

._._*._*._*_*